

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 247

juin 2026

SOMMAIRE :

- ✓ RUPT DE MAD – LAVOIR : **Baignade Interdite**
- ✓ DU NOUVEAU DANS NOS RUES : aménagements de stationnement et de sécurité
- ✓ TRAVAUX AGRANDISSEMENT CIMETIERE
- ✓ MUTUELLE INTERCOMMUNALE
- ✓ SPECTACLES EAU LA LA le 3 juillet 18h30
- ✓ PARTIR EN LIVRE le 4 Juillet Place des Fêtes 9h
- ✓ L'ETE INSOLITE : animations gratuites
- ✓ ETAT CIVIL :
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les événements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE
- ✓ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026



Place de l'Eglise(cartes ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Nous rappelons que :

➔Tous les chiens doivent être tenus en laisse sur et aux abords proches du village. Ces derniers temps plusieurs chiens ont été attaqués par des chiens non maintenus en laisse.

➔Toutes les déjections de vos animaux doivent être ramassées. Il est intolérable que nos chemins et aires de promenades ou de jeux soient envahis des excréments des chiens de maitres indécents.

Prenez vos responsabilités- Assumez votre choix d'avoir un animal

RUPT DE MAD- LAVOIR : BAIGNADE INTERDITE



Suite à arrêté du Préfet de Meurthe et Moselle, à alerte de VNF sur les baignades sauvages,

Il est rappelé que les baignades sont interdites sur tous les cours d'eau traversant le village (Moselle, Canal, Rupt de Mad, dans les étangs ainsi que dans le lavoir, arrêtés affichés en Mairie et panneaux mis en place sur site). Il est également interdit de sauter des rives, des ponts du Rupt de Mad et du canal.

Les risques sont principalement dus à :

- ⇒ Qualité de l'eau et contamination possible à la leptospirose
- ⇒ Mauvaise visibilité sous l'eau due à la présence de micro-algues
- ⇒ Débit de l'eau en cas d'orage et fortes pluies : peut être multiplié par 10 ou 20
- ⇒ Température de l'eau

Il est également interdit de se baigner dans le lavoir, l'eau y est à 13° C et les risques d'hydrocution sont importants pour les enfants et jeunes qui y jouent fréquemment mais également pour les adultes (arrêté du Maire en date du 22/06/2026).

DU NOUVEAU DANS NOS RUES : aménagements de stationnement et de sécurité

Conformément à l'arrêté du Maire du 12 mars 2026 (précédente mandature), l'Entreprise SNH est intervenue le vendredi 19 juin 2026 pour matérialiser le marquage au sol.

Ce travail de signalétique concerne plusieurs points clés du village :

- ✓ Dans les rues des Juifs, Flavigny, de la Chapelle, du Pallon : matérialisation de bandes jaunes discontinues (stationnement interdit mais **arrêt autorisé de façon raisonnable**),
- ✓ A l'entrée du Parking de la Rue des Juifs : création de 2 places pour personne à mobilité réduite,
- ✓ A l'extrémité de la rue de la Chapelle : traçage au sol de 3 places facilitant l'accès à la rue du Pallon,
- ✓ Traçage de zébras devant les différents poteaux d'incendie du village (stationnement et arrêt interdit),
- ✓ Suppression d'un stationnement 10 mn sur la place face à l'école pour permettre l'accès et la sortie des usagers (matérialisée par un zébra),
- ✓ Pour compenser cette place et donner de la visibilité en sortie de la rue du Mad, un stationnement 10mn est positionné sur le dernier emplacement à l'intersection Grande Rue/Rue du Mad

Ces aménagements sont motivés, entre autres, par :

- ✓ La création d'un nouveau parking rue des Juifs (50 véhicules) apporte une solution adaptée.
- ✓ La configuration des rues (des Juifs, de la Chapelle, du Pallon, de Flavigny) rend difficile l'accès aux véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères, ainsi que l'accès des camions des entreprises funéraires vers le cimetière ou autres livraisons dans l'impasse rue de la Chapelle.
- ✓ Les difficultés de manœuvre des véhicules aux intersections de rues et sortie de parking.
- ✓ Des aménagements de sécurité en général.

Nous remercions chaque arnavillois(e) pour sa collaboration dans l'application de ces nouvelles directives.

TRAVAUX AGRANDISSEMENT CIMETIERE

Les travaux du nouveau parking se terminent doucement : des problèmes ayant été rencontrés avec le paysagiste, la préparation de mise en place des bornes pour voitures électriques (amenée de cuivre)...

A signaler d'ailleurs que sur les 7 (beaux) jasmins ajoutés, 3 ont disparu dans la semaine qui a suivi, c'est dire que le bien commun n'est plus respecté et que le vol se fait sans gêne.

En ce qui concerne l'agrandissement du cimetière, après avoir eu la confirmation que ce programme ne sera pas subventionné au titre de la DETR (subvention d'Etat), il est maintenant acté qu'il devra se réaliser sans aucune aide financière, uniquement sur fonds propres.

De ce fait nous sommes obligés de faire des choix pour tenir un budget restreint. Aujourd'hui il est évident que nous devons réaliser cet agrandissement en plusieurs tranches afin de livrer au plus vite des concessions aux habitants d'Arnaville pour répondre aux besoins des dix prochaines années.

Les travaux de rénovation, confortation du mur de l'ancien cimetière sont réalisés donnant ainsi, avec le côté chemin de la Chapelle, un mur parfaitement restauré sur la partie agrandissement.

Une prospection est en cours pour fermer les 3 accès de cette enceinte par des portes adaptées.

Une étude géologique a été réalisée par M Filipe, géologue, du cabinet Compétence Géotechnique Grand Est.

MUTUELLE INTERCOMMUNALE :

La Communauté de Communes MAD et MOSELLE s'engage pour votre santé

La Communauté de Communes en partenariat avec la Mutuelle Familiale offre depuis peu la possibilité aux habitants du territoire d'adhérer à une complémentaire santé. Cette mutuelle intercommunale a mis en place plusieurs niveaux de garantie en fonction des besoins de chacun. Elle propose des tarifs négociés à l'échelle du territoire, adaptés au budget et aux besoins des administrés.

Vous trouverez à ce sujet tous les renseignements utiles sur le site de la Communauté de Communes :

www.cc-madetmoselle.fr rubrique /vivre et habiter/solidarité et santé/Mutuelle intercommunale

ou au : 03.82.47.14.61 / mail : madetmoselle@mutuelle-familiale.fr

L'ETE INSOLITE : manifestations gratuites de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Mad & Moselle vous offre la possibilité cet été de découvrir gratuitement des sites et des activités insolites sur inscription.

Au programme, entre autres, sur la commune d'Arnaville :

- **Mardi 18 août de 19h00 à 21h00** - *Les Murmures d'Arnaville par Edgar et Compagnie*, ou une déambulation contée et immersive au crépuscule (RDV au 44 rue de Gorze-Port de chaussures de randonnée conseillé)
- **Mardi 22 août de 16h00 à 19h00**-*La frontière à Arnaville par l'Association Confluence*, ou l'histoire de la frontière à Arnaville à travers une exposition et un film qui vous plongeront dans le quotidien du village avant et pendant la Première Guerre mondiale (RDV à la maison Eclusière).

Vous retrouverez le programme complet des manifestations sur le site : tourisme@cc-madetmoselle.fr et application Intramuros.

ENTRE ARCHÉOLOGIE ET NATURE : Animation gratuite par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Mercredi 8 juillet à 14h30, venez remonter le temps aux origines de la Lorraine rurale par l'analyse d'une fouille archéologique réalisée dans une faille de roche.

(RDV à l'entrée du site au fond de la rue de Gorze-Inscription obligatoire au : 03-87-03-97 ou animation@cen-lorraine.fr)

FETE DE L'ECOLE



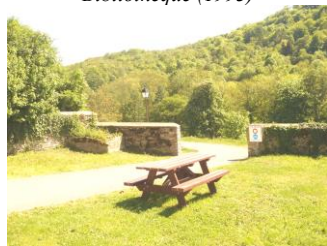
Un vif succès pour cette fête de fin d'année. Les enseignantes et ATSEM se sont surpassées pour proposer un spectacle de qualité. Les jeunes acteurs étaient formidables et fortement impliqués. Les décors et costumes bien choisis. Parents, grands-parents, amis, arnavillois... avaient répondu présents et se sont régalez des différents tableaux et facéties des élèves.

Après une restauration bien appréciée, l'après-midi s'est poursuivi autour d'agapes festives organisées par l'équipe des parents d'élèves. Chaque enfant a reçu un sac rempli de surprises. Méline, Elisa et M Claude ont proposé un stand de maquillage et Laura la pose de mèches colorées pour les cheveux

Un grand merci aux parents élus qui ont mené l'organisation de main de maître : Céline, Alexandra, Laëtitia, Camille, Clémence, Béa et tous les bénévoles, parents ou non, qui ont donné la main pour une parfaite réussite.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



réhabilitation
école communale (2011) et périscolaire (2015)



SERVICE CIVIQUE A L'ECOLE

L'an passé aucun service civique n'a été accordé à l'école d'Arnaville. Néanmoins pour l'année scolaire 2026/2027, Mme TURI, Directrice, va renouveler la demande poste. Si des jeunes étaient disposés à présenter leur candidature, ils peuvent nous contacter sur le mail de la Mairie : mairiearn@numericable.fr



ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

Mariage, nos félicitations :

- ✓ Samedi 13 juin 2026 a été célébré le mariage de Madame Marine MANCUSO et Monsieur Mathieu SCHWARTZ. Les époux et leurs deux filles Nina et Lola habitent rue du Pallon à Arnaville.



RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.** Une attestation de recensement, à **conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2026 : il s'agit des jeunes nés en 2010 :

DELLANDREA Rose, JOCHEM Noé, KOPP Maneck, KREMER Titouan, PELLERIN Thomas, PHILIPPE Léo, WITZ Marceau.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

PREVISIONS POUR 2026

	Manifestation	Organisateur
3 juillet	Spectacle au bord de l'eau	
4 juillet	Partir en Livre	Bibliothèque
11 juillet	Fête Patronale Bal Feu d'Artifice	Ass des Fêtes
12 juillet	Fête Patronale	Ass des Fêtes
04 octobre	Repas des Anciens	CCAS
30 octobre	Halloween	Parents d'élèves
28 novembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
décembre	Fête de l'Ecole	Parents d'élèves
12 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Ces dates sont susceptibles d'évoluer et d'être complétées.

En cours:

Extension
cimetière.
Parking du Pallon



2023 :Nouvelle Mairie

